

PREMIÈRES RENCONTRES NATIONALES DU LIVRE EN RÉGION

25 janvier 2008

Salle Molière, Ministère de la Culture et de la Communication

182 rue Saint-Honoré 75001 Paris

Compte-rendu de la matinée.

Benoît YVERT, Directeur du livre et de la lecture, a introduit ce séminaire professionnel en exposant les objectifs de « Livre 2010 ». Ceux-ci impliqueraient le financement d'expérimentations, la création d'un Conseil du livre -interministériel- pour une mobilisation totale des ressources, la création d'une cartographie des Structures du Livre, enfin un rapprochement plus poussé avec le Ministère de L'Éducation Nationale... Le livre en jeu dans le débat, il ne pouvait pas conclure sans évoquer le numérique affectant la politique du livre. Quelle est sa place ? Ou plutôt, quelle place accorde t-il aux passeurs traditionnels ? En partenariat avec la BnF, 9000 ouvrages seraient sous droit. Aujourd'hui, il faut s'interroger sur l'impact de la décentralisation en matière de politique culturelle, et privilégier le développement de la lecture publique.

Alain LIÉVAUX, Président de la FILL (Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture), se pose la question du devenir de la fédération. Quel regard l'État porte t-il sur nos structures ? Reconnaît-il qu'elles sont des endroits de débats, puisque en relation directe avec les BDP, les bibliothèques et les librairies ? Alain Liévaux parle de l'importance des tables rondes, que ce soit pour un état des lieux ou pour évaluer le poids de nos structures. Pour lui, « on est tous dans la question de l'écrit (qui ne va pas disparaître !) », c'est pourquoi une lutte est nécessaire pour défendre nos structures qui ont pour rôle de promouvoir la « parole du poète ».

Politiques communes et concertées. État, Régions, Départements : état des lieux et propositions par Jean-Luc GAUTIER-GENTÈS, Inspecteur général des bibliothèques.

Tout d'abord, il faut entendre par « politiques communes concertées » des politiques créées en dehors d'un accord juridiquement formalisé.

Ce sont les résultats d'une enquête voulue par les conseillers du livre dont il fait part . Cette enquête unilatérale présente deux lacunes. D'une part, l'État s'interroge lui-même sur les pratiques des collectivités locales et sur les DRAC. D'autre part, c'est ignorer le fait intercommunal.

134 structures régionales sur 162 se distinguent de par leur compétence culturelle et sportive (dont 11 qui se consacraient intégralement au sport !). Les bibliothèques et l'enseignement artistique sont les principales ressources culturelles. Du côté des textes de loi, il est noté que les politiques des régions sont communes et que celles des départements sont des politiques de solidarité. Les textes additionnels de 2002/2003 attribuent à la région les fonctions suivantes : la contribution et la réalisation d'équipements collectifs, entre autres. Les communes peuvent intervenir et proposer

des choix à la Région. Étudions à présent l'intervention concrète des régions et des départements. En matière de financements dans le domaine culturel, l'État s'implique plus que les Régions, notamment pour ce qui concerne la vie littéraire et les nouvelles technologies. De même pour les acquisitions patrimoniales et les bibliothèques, l'implication de l'État surpasserait celle des départements. Ceux-ci, enfin, interviennent plus que les régions dans le soutien aux bibliothèques et dans la formation du personnel. À retenir, donc, une implication faible de la Région et un rôle positif de l'État (les DRAC pensent le contraire, évidemment !). On note alors le caractère décisif de l'État qui aurait un « effet levier » dans ces domaines culturels. Reste à se demander dans quels secteurs du livre et de la lecture des progrès ont été accomplis. Même si elle s'intéresse au livre et à la lecture, la collectivité n'entend pas couvrir certains domaines. Par exemple elle s'impliquerait davantage dans le spectacle vivant, là où la vie littéraire serait le domaine exclusif des régions et des départements. Concrètement, les instruments de l'action de l'État en région sont : la subvention, la prestation de la BPI, voire la Cité des sciences et de l'Industrie. Le but est de développer une meilleure information réciproque et de mieux coordonner les interventions de l'État dans le domaine du livre et de la lecture, car il ne saurait en être -encore- un « partenaire fiable ».

La contractualisation avec les régions est indispensable, et moins utile avec les départements (se reporter au crédits mobilisés dans chaque DRAC). Pour les Centres du Livre et de la Lecture (CLL), des politiques concertées ont été préférées aux politiques communes (car plus précises ?), présentant les mêmes avantages.

Pour ce qui est des Structures Régionales pour le Livre (SRL), plusieurs questions se présentent. Leur action est-elle évaluée ? Sont-elles ce qu'elles doivent être (des représentants associatifs) ? Quel est le poids de l'État au sein des structures ? Y a-t-il des structures plus ou moins utiles selon les domaines (l'économie du livre d'une part, les bibliothèques d'autre part) ? Doit-on envisager l'unification des structures pour le livre ?

Les SRL doivent-elles être complétées, voire parachevées par l'État ? (question adressée à la FILL...) Est mis en question le maintien de l'indépendance au sein des SRL. 11 régions disposent du FRAB, fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques, lequel est supérieur aux attributions d'aide aux acquisitions.

Pour conclure, M. Gautier-Gentès rappelle que la lecture publique et l'économie du livre sont deux systèmes en progression qu'il s'agit de défendre. Il souligne aussi que le concept de « livre et lecture » est interrogé et interrogeable dans son unité. Apparue vers 1970 et revue dans les années 1980, ce concept évoque aujourd'hui deux secteurs : la culture et les loisirs ensemble, et le multimédia. Il y a un risque d'éclatement entre l'économie du livre et de la lecture. D'un côté, l'intérêt donné aux producteurs du livre. De l'autre, les récepteurs du livre. Alors que la dissociation est mise à jour, la vie littéraire, elle, mêle les deux. Qu'il y ait deux, trois ou quatre structures, là n'est pas l'essentiel. Ce qui importe, c'est que la politique soit une.

Table ronde.

Jacques DEVILLE, conseiller livre et lecture, DRAC Lorraine.

35% de la population fréquenteraient les institutions du livre et de la lecture.

L'Inspection générale des Finances a montré que 3 milliards d'euros ont été consacrés à la culture, à l'artisanat, l'enseignement supérieur, etc. 1,3 milliards proviennent de l'État, la part publique est donc importante.

Sur le plan territorial, prenons le cas de la Lorraine. Une des caractéristiques de la politique du livre y est la dispersion des acteurs... une multiplicité qui induit beaucoup de difficultés. Quelques données historiques (d'abord le duché de Lorraine, auquel s'ajoutent trois évêchés, puis une annexion de la partie nord par l'Empire prussien) font déjà part d'une région très clivée. Ce clivage est resté, installant même une rivalité mimétique entre les villes de Nancy et Metz. Dans la première, l'ARTEM se spécialise dans la technologie de l'image, dans la deuxième une structure qui s'apparente à Beaubourg. Dans les deux villes les places ont été refaites...

Les structures juridiques des intervenants publics (les bibliothèques, notamment) sont en régie directe (contrairement au théâtre et à l'opéra). Il faut rappeler que les musées ont plus d'autonomie que les bibliothèques, car l'intérêt régional est direct. La fréquentation des bibliothèques concerne un public local. Les musées ont plus d'autonomie, ayant une visibilité d'extérieur due à un public extra local.

Il faut privilégier l'économie du livre en constituant une instance de pilotage qui tienne lieu d'administration (citation en contre-exemple d'un CRL créé en 2002 sans pilotage d'administration).

La région intervient ponctuellement par le biais du FRAB. Un manuscrit datant du début du XIV^{ème} siècle a ainsi été nommé « trésor national » en 1996. Ou encore, 380 000 euros consacrés à un manuscrit de Verlaine...

En dernier point, la numérisation ne voulant pas être impliquée dans la maîtrise d'ouvrages, la Région devra apporter une dotation importante.

Patrick VOLPILHAC, directeur à l'ARPEL, Aquitaine.

Croit aux enjeux de la décentralisation. Il propose de donner la définition de ce que doit être une association :

- un outil de coordination pour une politique efficace. Lui a fait le choix de piloter une agence de 15 salariés, en concertation avec les tutelles.
- un outil d'élaboration de politique publique avec des partenaires (commissions de lecture publique et réunions avec les libraires, notamment). Ce sont des lieux de concertation dont il faut disposer, pour développer l'interprofession. Les agences peuvent être ces lieux-là.
- un lieu « portes ouvertes » pour ceux qui souhaitent développer une structure. L'action et la politique doivent être les maîtres mots, que ce soit dans la vie littéraire, artistique, dans l'accompagnement de manifestations, etc.
- un terrain d'expertise. Les collectivités sont pilotées par des élus qui doivent être accompagnés dans leurs choix (même s'ils devront par la suite assumer seuls leurs choix !).
- des plates-formes de service pour apporter des réponses concrètes (ce peut être un service juridique ou un soutien à la gestion, par exemple).

La région est la tutelle majeure de l'ARPEL. Des chantiers de formation

professionnelle sont à ouvrir. Les compétences majeures alimentent la réflexion des compétences annexes.

Le contrat de plan est un outil très important et nécessaire en Aquitaine. Il replace les acteurs culturels dans le paysage dont ils sont souvent exclus.

On trouve des experts dans les services régionaux tout aussi compétents que les DRAC. Il y a un service d'expertise extérieur à l'État.

Xavier PERSON, chargé de mission livre, Direction de la Culture, Île-de-France.

Les quelques données qui suivent font partie d'un témoignage sans prétention, puisque « ce sont les élus qui doivent parler », comme l'a précisé le locuteur.

L'Île-de-France a mis beaucoup de temps à avoir une politique du livre. On note aujourd'hui une urgence absolue d'intervenir dans le domaine de la librairie. Persiste cette idée d'une chaîne du livre dissociée, comme éclatée, alors que c'est bien d'avoir du commun et de l'échange (surtout pour les libraires et les bibliothécaires). En ce qui concerne la création des auteurs dans la région, un interlocuteur est nécessaire. Ce qu'il faut, c'est donc aider à la stratification des réseaux. Une seconde dissociation est faite entre le livre et la lecture, dissociation qui s'opère dès lors que l'on interroge la notion « littéraire ». En effet, le Centre Régional des Lettres étant devenu celui du Livre, on se demande quelle place est désormais accordée à la création littéraire, tout en sachant pertinemment qu'elle est moins prise en compte qu'il y a vingt ans... Aussi, quelle est la place des passeurs traditionnels ? Faut-il s'inquiéter pour la librairie, laquelle est une des priorités de la région ? Serait-ce trop tard ?

À cette question Benoît Yvert s'est empressé de répondre qu'il était encore temps de réagir pour les librairies ! Il revient aussi sur la question du littéraire et nous invite à nous interroger sur ce qu'est un auteur, un libraire, ou encore un éditeur. Il souligne également que l'État ne peut pas, d'en haut, intervenir sensiblement, ainsi que le financement public n'est pas synonyme d'un partage total (égal aurions-nous envie de dire).

Pour François BROUAT (directeur régional, DRAC Aquitaine, les politiques publiques sont fortes grâce à l'émulation de l'État et des collectivités. L'absence de clarification est alors un élément positif. Pour lui, il faut défendre la mutualisation : plutôt que de séparer les différentes politiques selon leurs champs de compétence, le partage est à privilégier. D'un point de vue extérieur, il est vrai que deux structures pour gérer la politique du livre peuvent donner l'impression d'un argent mal géré...

Jean-Luc Gautier-Gentès ajouta que le littéraire ne devait pas être exclu du livre, et vice-versa. Les bibliothèques françaises sont littéraires et trop littéraires par rapport à d'autres. Pourtant, pour la direction d'une bibliothèque, l'aspect littéraire est de plus en plus délaissé au profit de l'aspect technique... À noter aussi que pour l'ouverture d'une bibliothèque, la BDP fait preuve d'une force d'intervention en matière d'expertise (plus disponible que les DRAC).

Léonor De Nussac, quant à elle, se demande pourquoi le Ministère ne veut pas subventionner la FILL...

L'État est neutre par rapport au territoire, et les structures régionales sont neutres par rapport à l'État. La BDP apporte des aides, des soutiens et des prêts. À quand la création de guichets uniques ?

Souvenons nous que le livre est un bien culturel, et la lecture un service culturel, plus qu'un concept. Autour de cette thématique entrent en jeu des services économiques (et pas seulement marchands), comme le service -public- de la lecture publique. Michel Berthod évoque le cinéma qui, pendant cent ans, fut un service rendu aux spectateurs, devenu aujourd'hui un bien culturel avec l'achat des DVD... Il est impératif de sauver la salle de cinéma et le livre. Et l'on ne peut pas sauver le livre sans sauver la lecture, qui sont ensemble l'outil principal du développement culturel des années à venir. Même la lecture publique peut être principal vecteur culturel. La bibliothèque elle-même peut être un endroit où écouter de la musique, voir un film ou une pièce de théâtre... une sorte de Maison de la culture si l'on pense à Malraux.

Compte-rendu de l'après-midi.

Alain Liévaux insiste sur les termes « interrégional » et « interprofession » que comprennent la FILL.

Laurent DELABOUGLISE, directeur de l'ARL de Haute-Normandie.

Il nous a offert un panorama très apprécié et éclairant des structures régionales pour le livre. Les données chiffrées qui suivent sont de 2005, l'analyse des chiffres de 2006 est en cours.

21 SRL sont réparties dans 18 régions. Trois régions comportent deux structures, dont la Bretagne et les Poitou-Charentes qui sont en projet de fusion. On compte 17 associations, 2 EPCC et 2 services intégrés à la collectivité régionale. En 2005, il y avait 1746 adhérents (parmi ceux-ci : 65% de personnes morales, 30% d'adhésions individuelles, 3% de membres de droits). Côté finances, le budget s'est élevé à 9 163 475 euros pour un total de 18 SRL. Pour un tiers d'entre elles, il était inférieur à 300 000 euros, le budget moyen étant de 509 000 euros environ. Intéressons-nous aux produits des SRL en 2005. 85% des recettes proviennent des subventions, 38% du Ministère de la Culture, 4% du Ministère de la Justice, 3% des départements, 1% des communes. Les mécénats et autres ressources apportent une contribution de 5%. De 1991 à 2005 les subventions proviennent de l'État, des régions et des départements. À partir de 2002-2003 il y a de plus en plus de structures à financement majoritaire de la région. Aux projets sont consacrés 17% à 60% du budget, à la vie littéraire et l'interprofession 13,07%. Quinze SRL ont une action pour le patrimoine écrit, en organisant des colloques et des journées d'études pour neuf d'entre elles notamment. 16 SRL agissent pour le développement de la lecture, 15 pour l'économie du livre. 14 participent à des salons, 5 aident à la création, 9 à l'édition. En ce qui concerne la vie littéraire, 12 structures organisent des animations culturelles et littéraires, 8 apportent leur soutien aux auteurs. 18 SRL participent à des actions interrégionales, 6 à des actions en direction de l'Europe, et 6 s'ouvrent à l'international. Pour la formation professionnelle, 16 structures organisent des journées professionnelles et 7, des stages

de plusieurs jours. Pour finir, 18 SRL sont centres d'informations. Revenons aux actions interrégionales, qui regroupent deux (ou plusieurs) régions. Cela peut être la diffusion commune de documents par un éditeur de chaque région, ou le soutien d'un projet commun, tout simplement. Exemple pertinent celui des Journées interrégionales liant la Franche-Comté et le Centre. Plusieurs sujets ont été développés, notamment « Être auteur en Europe », « Lecture et lecteurs », « Économie du livre ». Pour les Assises du livre enfin, le budget va être modifié et les actions seront menées par les agences elles-mêmes. En Bourgogne, la SRL a un rôle d'interface et est un centre de ressources avec une base de données sur Internet (qui reste un des axes privilégiés). Les SRL doivent avoir ce rôle d'interface entre les tutelles et le terrain. La dérive serait qu'elles deviennent des opérateurs culturels... elles ne doivent pas se substituer à ce vers quoi elles servent de médiation ! L'Aquitaine et la région Rhône-Alpes restent les deux régions pilotes.

Alain Liévaux insiste sur la nécessité d'autres structures adhérentes à la FILL -qui était au départ le relais du Ministère- comme les SRL, des institutions nationales (telles la BPI), des associations, un Collège aux collectivités (ouvert depuis l'année dernière), un autre de personnalités (pour un reflet de l'Histoire).

La FILL est le seul endroit où tous les gens sont représentés (élus, structures et professionnels). C'est un endroit de visibilité pour les politiques territoriales. Quatre régions ne sont pas adhérentes à la FILL : l'Alsace, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais et la Corse. Deux s'informeront sur la fédération...

La FILL est un centre de ressources autour du livre, de la lecture et de l'écriture. Elle permet de créer un dialogue entre l'État, les élus et les institutions. Les données proviennent de toutes les régions. Il y a quatre axes de travail pour quatre Commissions (qui se réunissent quatre fois par an) : l'économie du livre, la lecture publique, le patrimoine (autour de la numérisation et de la formation) et la vie littéraire qui s'intéresse au rôle de l'écrivain et son rôle social (en partenariat avec la SGDL).

Pour les fêtes et autres salons du livre, l'aide provient des collectivités locales et territoriales.

Un regard national est primordial pour toute entreprise, conclut Alain Liévaux.

Table ronde : quelles missions pour les structures régionales pour le livre ?

Léonor DE NUSSAC, directrice de l'ARL PACA.

18 structures sur 18 se déclarent centres de ressource et d'information. Elles sont en collaboration avec les bibliothèques qui organisent des lectures publiques et autres manifestations, avec les structures éditoriales pour connaître le nombre de publications des ouvrages. Elles s'adressent aux professionnels en devenir (les étudiants), aux futurs libraires et éditeurs, aux créateurs (auteurs), aux institutions qui ont besoin de données, et au grand public (en tenant un agenda des manifestations littéraires). Les SRL ont plusieurs axes d'action : les publications (y compris les sites Internet), les revues papier (« Lettres d'Aquitaine », « Bourgogne côté livres » etc.) souvent trimestrielles, une documentation physique destinée aux professionnels, l'organisation de journées professionnelles ou interprofessionnelles, d'ateliers autour

du marché public, voire des formations continues.

Le site PACA enregistre 700 visites par jour, 13 à 15 pages sont en moyenne consultées. Les sites des SRL proposent un agenda des événements littéraires (environ 500 par an), des petites annonces, des offres d'emploi, des informations d'ordre juridique (disponibles par téléphone ou par mail). Ce sont aussi des bases sur les publications des éditeurs en région. Un portail lecture est également disponible, regroupant le catalogue des bibliothèques d'une région.

Les finalités de ces structures sont la connaissance réciproque des métiers, la professionnalisation (comment rémunérer les auteurs), favoriser les réseaux et le travail de proximité, promouvoir tout ce qui se passe en région.

Vincent DOULAIN, directeur du COBB de Bretagne.

Les SRL, des lieux d'observation.

Une période de mutation est essentielle. Le territoire est en précarisation forte, et le cadre budgétaire est contraint.

Comment fonder une politique de promotion sans fonder une politique d'observation ? Sept structures sur dix (réparties dans six régions) sont des observatoires du livre et de la lecture. Les onze autres se déclarent observateurs. Il s'agit de produire et de mettre à disposition une information actualisée et partagée sur le livre et la lecture, de fonder des diagnostics partagés et de construire une politique publique. On peut résumer les fonctionnalités de ces structures par ces verbes : collecter, analyser, partager, et diffuser. Leur public se compose d'élus (décideurs), de professionnels et de prescripteurs du monde du livre.

Pour conclure, les SRL doivent apporter au territoire de vraies plus-values, se munir d'outils d'aide à la précision et enfin développer la démarche de professionnalisation.

Geneviève DALBIN, directrice de l'ARALD de Rhône-Alpes.

Les SRL, des lieux de concertation.

Les structures pour le livre ont trois grandes missions générales : la dynamisation des acteurs, l'information et la revalorisation des ressources, et enfin l'expertise, l'aide technique et l'accompagnement.

Des missions sont en concertation avec les professionnels et de plus en plus d'actions sous tutelle se développent dans la durée. Le contrat de plan entre État et régions a aussi sa valeur. Des instances et des concertations entrent en jeu pour mener les projets sur le plan régional, telles les Conseils d'administration, les Commissions de travail (parfois d'expertise), les groupes de projets, les jurés pour les prix.

Autrement, des colloques et des ateliers sont organisés, des festivals aussi, autres modalités de travail dès lors que l'on est « sur le terrain ».

Les partenariats sont très variés. Pour les librairies, les régions, l'État et les villes se retrouvent (les départements, parfois). Pour le patrimoine écrit l'État a un rôle majeur. Quant à l'édition, les régions se sont beaucoup impliquées.

Une SRL est un lieu de politique régionale. Le CNL ne peut pas tout faire. Il ne faut pas qu'il y ait perte de moyens, d'argent...

Il y a urgence que la culture existe au sein des territoires. Car comment peut-on faire de l'économie sans penser à ce que les habitants d'un État soient éclairés, donc cultivés ? L'« économie culturelle » n'est pas utopique. Elle est simplement parole de

société à défendre.

Synthèse par François BROUAT.

Concis et clair, il note l'importance d'un tel séminaire qui permet d'avancer et de débattre sur le rôle de chacun dans la politique du livre et de la lecture, à savoir l'État, les régions et les élus régionaux. Ces derniers manquent à l'appel en ce jour, et il est nécessaire qu'il y ait des représentants lors d'une prochaine rencontre.

Enfin il nous invite à réfléchir sur les mots clefs de la journée : partage, conseil, expertise et mutualisation.